



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 30 mars 2021 - 19h00 -
Salle Multifonctions Jean-Louis VOGEL,
PUISEUX LE HAUBERGER

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Christelle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART.

MM. Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Philippe MARECHAL par Mme Carine LUGEZ.
- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- M. Patrice GOUIN par M. Rafaël DA SILVA.
- Mme Laurence LANNOY par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Philippe ELOY par M. Guy LAFOREST.
- Mme Véronique PAUL par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Mme Frédérique CAMOIT.
M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : Mme Dominique MARGERY, conseillère communautaire de la commune de BELLE-EGLISE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
Prend les délibérations suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL : à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2020 du budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• Du résultat reporté (R002 N-1)	+ 2 047 395,30 €
• Du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 22 496 299,56 €
Cumul des mandats émis	- 20 995 007,95 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 3 548 686,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• Du résultat reporté (R001 N-1)	- 953 854,97 €
• Du solde :	
- des émissions de titres	+ 2 425 848,52 €
- des mandats de l'exercice	- 1 321 333,74 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2020 :	
• En recettes	+ 460 548,56 €
• En dépenses	- 1 092 466,47 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 481 258,10 €

➤ **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2021 du budget principal de l'affectation du résultat provisoire 2020, à hauteur de + **3 548 686,91 €** comme suit :

- À la couverture du besoin de financement en affectant **481 258,10 €** en excédent de fonctionnement capitalisé au compte **1068** ;
- Pour le solde de **3 067 428,81 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne codifiée **002**.

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **150 659,81 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée **001** ;

➤ **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021 ainsi que le détail des restes à réaliser ;

➤ **RAPPELLE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

✚ ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2021 : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation provisoires de l'année 2021 dans les conditions ci-dessous :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES - ANNEE 2021			
Communes	Reversement aux communes	Communes	Reversement des communes
ANGY	125 153,00 €	ABBECOURT	27 328,00 €
BALAGNY SUR THERAIN	482 825,00 €	BERTHECOURT	2 742,00 €
BELLE EGLISE	38 310,00 €	LE COUDRAY SUR THELLE	362,00 €
BLAINCOURT LES PRECY	168 977,55 €	CROUY EN THELLE	16 869,00 €
BORAN SUR OISE	604 104,81 €	DIEUDONNE	36 260,00 €
CAUVIGNY	161 233,00 €	FOULANGUES	12 420,00 €
CHAMBLY	1 386 762,00 €	FRESNOY EN THELLE	11 058,00 €
CIRES LES MELLO	586 442,03 €	HEILLES	20 451,00 €
ERCUIS	77 426,00 €	HODENC L'EVEQUE	12 194,00 €
LE MESNIL EN THELLE	129 054,00 €	HONDAINVILLE	6 563,00 €
MELLO	145 439,84 €	LACHAPELLE ST PIERRE	34 425,00 €
MORTEFONTAINE EN THELLE	11 429,00 €	MONTREUIL SUR THERAIN	6 293,00 €
NEUILLY EN THELLE	524 852,00 €	MORANGLES	18 292,00 €
NOAILLES	55 624,00 €	MOUCHY LE CHATEL	6 667,00 €
NOVILLERS LES CAILLOUX	50 684,00 €	PONCHON	27 869,00 €
PRECY SUR OISE	683 058,90 €	PUISEUX LE HAUBERGER	24 127,00 €
SAINTE GENEVIEVE	288 605,00 €	SAINT FELIX	18 832,00 €
THURY SOUS CLERMONT	17 734,00 €	SAINT SULPICE	10 666,00 €
VILLERS ST SEPULCRE	206 088,00 €	SILLY TILLARD	20 236,00 €
VILLERS SOUS ST LEU	495 803,37 €	ULLY ST GEORGES	37 085,00 €
TOTAL	6 239 605,50 €	TOTAL	350 739,00 €

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation provisoires de l'année 2021 dans les conditions fixées ci-dessus ;
- **PREND ACTE** de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif du budget principal 2021 ;
- **PREND ACTE** de la production et de la mise en débat du rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation avant le 31 décembre 2021.

✚ FISCALITE DIRECTE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION : à l'unanimité :

- **FIXE** pour 2021 les taux d'imposition, tels que ci-après :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00 % ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,48 % ;
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 25,32 %.

la majorité (avec 14 contre et 3 abstentions) :

- **FIXE** pour 2021 le taux d'imposition, tel que ci-après :
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7 % ;

🚩 DETTE - EMPRUNTS 2021 - BUDGET PRINCIPAL : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les inscriptions budgétaires suivantes :

• <i>Remboursement du capital</i>	890 000,00 €
• <i>Paiement des intérêts</i>	287 000,00 €
• <i>Intérêts Courus Non Echus</i> - <i>Rattachement des intérêts courus sur 2021 et mandatés sur 2022</i>	76 650,00 €
• <i>Frais bancaires et assimilés</i>	3 100,00 €
• <i>Emprunt d'équilibre</i>	1 500 000,00 €

➤ **PRECISE** que l'inscription d'un emprunt d'équilibre pourra être revue en décision modificative en fonction de l'évolution de l'exécution des dépenses d'investissement et des recettes complémentaires ;

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

🚩 BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL : à la majorité (avec 3 contre) :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget principal avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2020, dans les conditions jointes en annexe à la délibération ;

➤ **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement ainsi qu'au vote par opération des opérations d'investissement dans les conditions décrites en annexe précitée.

🚩 AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement collectif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• Du résultat reporté (R002 N-1)	+1 238 613,05 €
• Du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 3 755 172,40 €
Cumul des mandats émis	- 2 897 867,82 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 2 095 917,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• Du résultat reporté (R001 N-1)	+ 3 217 779,46 €
• Du solde :	
- des émissions de titres	+ 5 059 399,06 €
- des mandats de l'exercice complété des restes à réaliser de l'exercice 2020 :	- 6 550 118,88 €
• En recettes	+ 0,00 €
• En dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 1 727 059,64 €

- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2021 du budget annexe assainissement collectif de l'affectation du résultat provisoire 2020 à hauteur de + **2 095 917,63 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée **002** ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement de + **1 727 059,64 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée **001** ;
- **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021 ;
- **RAPPELLE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité :

- **ADOPTE** la modification des autorisations de programme telles qu'indiquées dans le tableau joint en annexe à la délibération ;
- **AGREE** la couverture en crédits de paiement 2021 des autorisations de programme telles que présentées dans l'annexe précitée.

FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe du remboursement par le budget annexe assainissement collectif des salaires et charges patronales de personnel supportés sur le budget principal ;
- **AGREE** la méthode de valorisation des remboursements selon le temps d'emploi des agents concernés consacré à l'assainissement collectif :

- Pôle assainissement/GEMAPI :

- 1 agent filière technique – catégorie A : 81%
- 1 agent filière technique – catégorie C : 100%
- 1 agent filière administrative – catégorie B : 100%
- 1 agents filière administrative (à temps non complet) – catégorie C : 100%

- Pôle administration générale

- 1 agent filière administrative – catégorie C : 94% (de janvier à mars)
- 1 agent filière administrative – catégorie BC : 94% (d'avril à décembre)

- **PREND ACTE** que ces remboursements peuvent être évalués à 181 000 €.

DETTE - EMPRUNTS - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : à l'unanimité :

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires au titre de la dette du budget annexe assainissement collectif suivantes :

• Remboursement du capital	1 380 000,00 €
• Paiement des intérêts	630 000,00 €
• Intérêts Courus Non Echus	
- Rattachement des intérêts courus sur 2021 et mandatés sur 2022	311 716,00 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement collectif avec reprise anticipée du résultat provisoire de l'exercice 2020 ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement ainsi qu'au vote par opération des opérations d'investissement.

**AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2020 DU
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement non collectif ;
- **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2021 du budget annexe assainissement non collectif de l'affectation du résultat provisoire 2020 à hauteur de + **165 429,86 €** comme suit :
À la couverture du besoin de financement en affectant **95 361,90 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;

Pour le solde de **70 067,96 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée **002** ;

- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement de – **95 361,90 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée **001** ;
- **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021 ;
- **RAPPELLE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

**FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL : à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le principe du remboursement par le budget annexe assainissement collectif des salaires et charges patronales de personnel supportés sur le budget principal ;
- **AGREE** la méthode de valorisation des remboursements selon le temps d'emploi des agents concernés consacré à l'assainissement non collectif :

- Pôle Assainissement/GEMAPI :
 - 1 agent filière technique – catégorie A : 4 %

- Pôle Administration générale
 - 1 agent filière administrative – catégorie C : 6 % (de janvier à mars)
 - 1 agent filière administrative – catégorie B : 6 % (d'avril à décembre)

- **PREND ACTE** que ces remboursements peuvent être évalués à 5 000,00 €.

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement non collectif :

- Avec reprise anticipée provisoire des résultats de l'exercice 2020 ;
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI : à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI ;

➤ **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2021 du budget annexe GEMAPI de l'affectation du résultat provisoire 2020 à hauteur de + **155 158,22 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée **002** ;

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement de + **2 521,70 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée **001** ;

➤ **PRECISE** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021 ;

➤ **RAPPELLE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

TAXE GEMAPI - PRODUIT 2021 – BUDGET GEMAPI : à l'unanimité :

➤ **FIXE** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour les impositions dues au titre de 2021, à un montant de **150 000 €** ;

➤ **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE GEMAPI ET LE BUDGET GENERAL : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le principe du remboursement par le budget annexe GEMAPI des salaires et charges patronales de personnel supportés sur le budget principal ;

➤ **AGREE** la méthode de valorisation des remboursements selon le temps d'emploi des agents concernés consacré à l'assainissement collectif :

- Pôle Assainissement/GEMAPI :

- 1 agent filière technique – catégorie A : 15%

- Pôle Administration générale

- 1 agent filière technique – catégorie C : 15%

➤ **PREND ACTE** que ces remboursements peuvent être évalués à 15 000,00 €.

🚩 BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE GEMAPI : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe GEMAPI :

- Avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2020 ;
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

🚩 AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2021 du budget annexe Transport à la Demande de l'affectation du résultat provisoire 2020 à hauteur de + **51 407,78 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée **002** ;

➤ **PRECISE** que ce montant sera inscrit dans le budget primitif 2021 ;

➤ **RAPPELLE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

🚩 BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe transport à la demande ;

➤ **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles de fonctionnement.

🚩 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NEUILLY-EN THELLE : à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation du résultat provisoire 2020 du budget annexe zone d'activités de Neuilly-en-Thelle de :

- * - **503 330,00 €** en report sur la section de fonctionnement sur la ligne 002 et de
- * - **52 730,83 €** en report d'investissement sur la ligne codifiée 001.

➤ **PRECISE** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021 ;

➤ **RAPPELLE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

➤ **APPROUVE** l'inscription au budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d'activités de Neuilly-en-Thelle de l'affectation du résultat provisoire 2020 de la manière suivante :

- **-503 330,00 €** en report sur la section de fonctionnement sur la ligne 002
- **- 32 872,08 €** en report d'investissement sur la ligne codifiée 001.

➤ **PRECISE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif.

🚩 BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE NEUILLY-EN-THELLE avec reprise anticipée du résultat provisoire de l'exercice 2020 ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOAILLES : à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation anticipée du résultat 2020 du budget annexe zone d'activités de Noailles de :
 - * - **145 168,09 €** en report sur la section de fonctionnement sur la ligne 002
 - * - **557 159,17 €** en report d'investissement sur la ligne codifiée 001.
- **PRECISE** que l'ensemble de ces montants sera inscrit au Budget primitif 2021 ;
- **RAPPELLE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE NOAILLES :
 - Avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2020 ;
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOVILLERS-SAINTE GENEVIEVE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat provisoire 2020 du budget annexe zone d'activités de Novillers/Sainte Geneviève de :
 - + **145 374,80 €** en report sur la section de fonctionnement sur la ligne 002
 - + **38 785,86 €** en report d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;
- **PRECISE** que l'ensemble de ces montants sera inscrit au budget primitif 2021 ;
- **RAPPELLE** que la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS-SAINTE GENEVIEVE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE NOVILLERS/SAINTE GENEVIEVE :
 - Avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2020 ;
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAE LOI NOTRÉ : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le résultat anticipé 2020 du budget annexe zone d'activités transférées Loi NOTRÉ sans affectation en fonctionnement et en investissement ;
- **RAPPELLE** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2020.

🚦 **BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE LOI NOTRÉ : à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE transférées Loi NOTRÉ :
 - Avec reprise anticipée provisoire des résultats de l'exercice 2020 ;
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

🚦 **TABLEAU DES EFFECTIFS : à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs consistant en :

- *Créations d'emplois*

	Grade et Catégorie	Nombre	Service
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché principal - Cat A	3	- Directeur ressources - Responsable aménagement/cadre de vie - Chargé de relation entreprises

- *Suppression d'emploi*

	Grade et Catégorie	Nombre	Service
FILIERE MEDICO SOCIALE	Educateur de jeunes enfants - Cat A	1	- Responsable HGI

- **APPROUVE**, par conséquent, le tableau consolidé des effectifs de la Communauté de communes, au 30 mars 2021 dans les conditions figurant en annexe à la délibération ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget, chapitre 012.

🚦 **HGI - MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT : à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications du règlement de fonctionnement des Haltes-Garderies Itinérantes ;
- **PREND ACTE** de la transmission de ce règlement aux familles bénéficiaires des services des Haltes-Garderies Itinérantes.

ELABORATION DES NOUVEAUX MARCHES DE COLLECTE : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE : à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** de la composition suivante pour le comité de pilotage créé dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte de la Communauté de communes Thelloise :

Communes	Noms et communes des représentants
Chambly	- Rafaël DA SILVA - Chambly
Noailles, Sainte Geneviève	- Daniel VEREECKE – Sainte Geneviève
Cires-lès-Mello, Neuilly-en-Thelle, Précy-sur-Oise	- Josiane VANDRIESSCHE – Cires-lès-Mello
Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Ercuis, Le Mesnil-en-Thelle, Uilly-Saint-Georges, Villers-sous-Saint-Leu	- Lydia BORDERES - Berthecourt - Alain DUCLERCQ – Le Mesnil-en-Thelle - Guy LAFOREST – Villers sous Saint Leu
Abbecourt, Belle-Eglise, Blaincourt-lès-Précy, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Coudray-sur-Thelle, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Novillers, Ponchon, Puisseux-le-Hauberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Villers-Saint-Sépulcre	- Ludovic GORINE – Le Coudray-sur-Thelle - Eric BRETON – Mello - Alain ARNOLD – Montreuil sur Thérain - Marianne LEMOINE – Morangles - Jean-Louis GOUPIL – Mortefontaine-en-Thelle - Geneviève DELABY - Ponchon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Neuilly-en-Thelle, le 1^{er} avril 2021

Le Président



Pierre DESLIENS
Pierre DESLIENS

Affiché le 1^{er} avril 2021